



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.117  
20 décembre 1985

FRANCAIS

---

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT DIX-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 16 décembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Hommage au général Carlos P. Romulo, président de l'Assemblée générale à sa quatrième session

Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde [48] (suite) :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [61] (suite) :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

/...

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [65] (suite) :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [66] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Conférence mondiale du désarmement [67] (suite) :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Relation entre le désarmement et le développement [69] (suite) :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Question de l'Antarctique : rapport de la Première Commission [70]

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : rapport de la Première Commission [71]

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapport de la Première Commission [72]

Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales [73] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

La séance est ouverte à 11 h 5.

HOMMAGE AU GENERAL CARLOS P. ROMULO, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUATRIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai le triste devoir d'appeler l'attention des représentants sur la nouvelle du décès de S. Exc. le général Carlos P. Romulo, des Philippines, l'un des signataires originels de la Charte.

Le général Carlos P. Romulo, qui a été Président de l'Assemblée générale à sa quatrième session, en 1949, était également ancien ministre des affaires étrangères de son pays; il a joué un rôle éminent en cette organisation et a apporté une grande contribution à la réalisation des objectifs de la Charte. Il rendait fréquemment visite à l'Organisation. Nous l'avons vu pour la dernière fois au cours de la réunion commémorative de la signature de la Charte à San Francisco. Malgré son mauvais état de santé, il était au nombre de ceux qui ont pris la parole pour marquer cet anniversaire.

Que cet illustre patriote repose en paix.

Au nom de l'Assemblée générale, j'exprime aux membres de la famille du général Carlos P. Romulo, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des Philippines, nos plus sincères condoléances.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Aujourd'hui, nous déplorons la disparition d'un homme, le général Romulo, dont le nom est inséparablement lié aux Nations Unies. Tous ici, dans cette salle de l'Assemblée générale, sommes profondément affectés par sa mort. Il y a quelques mois seulement, il avait parlé avec l'éloquence et l'énergie qui le caractérisaient lors de la célébration du quarantième anniversaire à San Francisco, nous pressant de renouveler notre engagement à l'égard de la Charte qu'il avait signée. Jusqu'à la fin, il a toujours cru dans les principes et les buts de l'Organisation, conviction qu'il partageait avec les autres signataires en 1945.

Pendant toute sa longue carrière, le général Romulo s'est efforcé d'exprimer sa foi dans la valeur humaine et son souci à l'égard de ceux qui sont privés des normes fondamentales de la justice et de l'équité en servant avec dévouement son pays, sa région et la communauté internationale. C'était un écrivain, un

Le Secrétaire général

éducateur, un diplomate et un homme d'Etat. Le général Romulo a occupé les plus hautes fonctions aux Nations Unies, appuyant par son action quotidienne les idéaux qu'il chérissait. Il a été le premier Président de l'Assemblée générale de sa région. Il a été quatre fois Président du Conseil de sécurité. Il a dirigé la délégation de son pays à l'Assemblée générale en maintes occasions. Et en tant que ministre des affaires étrangères de son pays, il s'est efforcé de placer la cause de l'Organisation des Nations Unies bien haut dans l'ordre du jour international. Aussi bien sur le plan privé que sur le plan officiel, il a œuvré sans relâche au renforcement de l'Organisation et de ses efforts pour la paix entre les peuples du monde.

Sa disparition hier, en cette année du quarantième anniversaire, ne peut que nous faire penser à la fin d'une époque. Nous ne pouvons mieux honorer sa mémoire qu'en répondant à son appel au renouvellement de notre attachement aux Nations Unies dont il s'était fait le champion si dévoué. Nous devons nous rappeler qu'il craignait que le manque de fidélité aux principes de la Charte et le manque de volonté pour les appliquer ne diminuent la capacité de l'Organisation de s'acquitter de sa mission historique. Mais la certitude que ses fondations sont sûres et durables nous affermit.

Pour la contribution vitale qu'il a apportée à l'oeuvre des Nations Unies, nous et les générations futures avons envers le général Romulo une longue dette de gratitude et de reconnaissance.

Les Membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

M. MORENO-SALCEDO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation tient à vous exprimer, monsieur le Président, et à exprimer au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'aux représentants des Etats Membres présents aujourd'hui, la profonde reconnaissance du Gouvernement et du peuple philippins pour l'hommage qu'ils ont rendu au général Carlos P. Romulo. Cet hommage est celui qu'il aurait souhaité recevoir de cette organisation qu'il aimait et à laquelle il a consacré les meilleures années de sa vie.

POINTS 48, 61, 65 A 67 ET 69 (suite), 70 A 73 DE L'ORDRE DU JOUR

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA COURSE AUX ARMEMENTS ET SES EFFETS PROFONDEMENT NUISIBLES SUR LA PAIX ET LA SECURITE DANS LE MONDE

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/915)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1019)

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/946)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1019)

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (Partie II) (A/40/877/Add.1)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1019)

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/1018)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1053)

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/947)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1019)

RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/896)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1019)

QUESTION DE L'ANTARCTIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/996 et Corr.1)

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/1027)

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/1028)

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/40/1029)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/1054)

M. Souliotis (Grèce), Rapporteur de la Première Commission, présente les rapports de cette Commission (A/40/996 et Corr.1, A/40/1027, A/40/1028, A/40/1029) et déclare ce qui suit :

M. SOULIOTIS (Grèce), Rapporteur de la Première Commission : Au nom de la Grèce, je tiens à faire part à la délégation des Philippines de nos condoléances et de notre profonde sympathie à la suite du décès de l'éminent diplomate, le général Carlos Romulo, qui a voué sa vie à la cause des Nations Unies et au service de la paix.

A la 113ème séance plénière, le 12 décembre, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée les rapports de la Première Commission sur les points de l'ordre du jour concernant le désarmement. Dans le cadre de ce rapport, l'Assemblée a dû attendre, pour pouvoir se prononcer sur les recommandations de la Première Commission, que la Cinquième Commission ait pris une décision touchant les incidences sur le budget-programme de certains des projets de résolution contenus dans ces rapports.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à l'Assemblée pour examen et décisions les rapports publiés sous les cotes A/40/915, A/40/946 et Corr.1, A/40/877/Add.1, A/40/1018, A/40/947 et A/40/896, qui correspondent aux points 49, 61, 65, 66, 67 et 69 de l'ordre du jour. Je présenterai également aujourd'hui les rapports sur le point 70 relatif à la question de l'Antarctique, document A/40/996 et Corr.1 et sur le point de l'ordre du jour concernant la sécurité internationale, documents A/40/1027, A/40/1028, A/40/1029.

Cette année, les divergences de vues sur la question de l'Antarctique ont été plus marquées que lors des sessions précédentes. Malgré tous les efforts des délégations intéressées, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus et la Commission s'est finalement retrouvée saisie de quatre projets de résolution sur la question, dont l'un a d'ailleurs été retiré par la suite.

M. Souliotis

Le projet de résolution A, adopté par 80 voix contre zéro avec 9 absentions à la suite d'un vote par appel nominal, tend notamment à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mettre à jour et de développer l'étude sur la question de l'Antarctique, en traitant des informations que les parties consultatives au Traité sur l'Antarctique devraient mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies sur leurs activités dans l'Antarctique et sur leurs délibérations y relatives, de la participation des institutions spécialisées et organisations intergouvernementales compétentes au système prévu par le Traité sur l'Antarctique, et de l'importance que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer présente pour l'océan Antarctique, et de lui présenter son étude lors de sa quarante et unième session.

Le projet de résolution B, adopté par 78 voix contre zéro avec 10 abstentions à la suite d'un vote par appel nominal, tend notamment à ce que l'Assemblée générale invite les parties consultatives au Traité sur l'Antarctique à informer le Secrétaire général des négociations qu'elles mènent en vue d'établir un régime concernant les ressources minérales de l'Antarctique, et prie le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à sa quarante et unième session, un rapport sur les réponses qu'il aura reçues.

Enfin, le projet de résolution C, que la Première Commission a adopté par 81 voix contre zéro avec 9 abstentions à la suite d'un vote par appel nominal, tend notamment à ce que l'Assemblée générale prie instamment les parties consultatives au Traité sur l'Antarctique d'exclure le régime raciste d'apartheid de l'Afrique du Sud de la participation aux réunions des parties consultatives, aussi rapidement que possible, et les invite à informer le Secrétaire général de la suite donnée à la résolution.

Il y a lieu de noter que 35 déléguations ont annoncé à la Première Commission qu'elles ne participaient pas au vote sur les projets de résolution A et B et que 36 déléguations ont fait de même pour le projet de résolution C. Comme lors des sessions précédentes, un certain nombre d'Etats qui ont pris la parole sur la question de la sécurité internationale ont exprimé leur préoccupation devant la gravité de la situation internationale et ont évoqué à cet égard la persistance de nombreux foyers de tension et de conflit dans plusieurs parties du monde et le climat peu constructif qui règne dans les domaines politique, économique, social et humanitaire. Ceci figure parmi les nombreux éléments qui sapent les fondements de la paix et de la sécurité internationales.

M. Souliotis

Beaucoup d'Etats ont également insisté sur la nécessité vitale de raffermir le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Le projet de résolution relatif au point 71, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" a été adopté par la Commission sans être mis aux voix.

M. Souliotis

Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres, invite les Etats membres des organisations régionales intéressées à prêter leur concours au Secrétaire général et à lui soumettre des idées et des suggestions concrètes sur la contribution qu'elles pourraient apporter au renforcement de la paix et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Elle prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante et unième session, sur la base de toutes les réponses reçues et de toutes les notifications présentées en application de la présente résolution, et compte tenu du débat qu'elle a consacré à cette question au cours de sa quarantième session, un rapport à jour et complet sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

En ce qui concerne le rapport de la Première Commission sur le point 72, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 8 qui contient un projet de résolution que la Première Commission recommande pour adoption à l'Assemblée générale. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale demande à tous les Etats, compte tenu des vues exprimées à la session de célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de rehausser le rôle de l'Assemblée générale et du Secrétaire général quant au renforcement de la sécurité internationale, conformément à la Charte.

Enfin, aux termes du projet de résolution relatif au point 73 de l'ordre du jour intitulé, "Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales", l'Assemblée générale, entre autres, prie son président de tenir des consultations au sujet de la constitution du Comité spécial et prie aussi le Comité spécial, lorsqu'il examinera cette question, de prendre dûment en considération les vues et observations des Etats Membres, y compris leurs recommandations, et de présenter un rapport intérimaire au Conseil de sécurité pour examen et observations et à l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session, ainsi qu'un rapport final à l'Assemblée lors de sa quarante-deuxième session.

Dans l'ensemble, les débats sur ces questions ont été caractérisés par la modération, la plupart des délégations ayant fait preuve de mesure et s'étant

M. Souliotis

montrées plus enclines au dialogue et à la conciliation. Ce climat semble dû non pas tellement à une amélioration de la situation internationale mais à un sentiment d'espoir et de confiance suscité par la rencontre au sommet de Genève.

Parmi les questions qu'un certain nombre de délégations ont mises en relief, celle du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation et celle du quinzième anniversaire de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale constituent un cadre favorable et une source d'inspiration pour les travaux de la Commission.

Avant de conclure, permettez-moi d'ajouter que cela a été un honneur pour moi d'avoir servi comme rapporteur de la Première Commission et que je suis profondément reconnaissant à tous ceux qui m'ont assisté à mener à bon terme ma tâche.

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée pour examen et adoption les recommandations de la Première Commission contenues dans les rapports que je viens d'évoquer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Première Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les déclarations seront donc limitées à des explications de vote.

La position des délégations sur les différentes recommandations de la Première Commission a été clairement exposée lors des débats en Première Commission et est reflétée dans les comptes rendus analytiques pertinents.

Je rappelle aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de sa décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

Je rappelle également que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent les faire de leur place.

Le Président

Nous allons examiner maintenant le rapport de la Première Commission sur le point 48 de l'ordre du jour intitulé "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde" (A/40/915).

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission concernant les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution est contenu dans le document A/40/1019. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Grenade, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 139 voix contre une, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/150).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 61 de l'ordre du jour, intitulé "Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale" (A/40/946).

S'il n'y a pas d'explications de vote, l'Assemblée va se prononcer sur les neuf projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 26 de son rapport (A/40/946).

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A, intitulé "Désarmement et sécurité internationale". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sainte-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone,

---

\* Les délégations de la Barbade et du Yémen ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grenade, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 123 contre une, avec 23 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 40/151 A)\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution B est intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda,

---

\* Les délégations de la Barbade et du Yémen ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 139 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 40/151 B).\*

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution C est intitulé "Gel des armements nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Bahamas, Chine, Espagne, Grenade, Islande, Luxembourg, Pays-Bas.

Par 131 voix contre 10, avec 8 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 40/151 C).\*

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre; la délégation de la République fédérale d'Allemagne qu'elle entendait voter contre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution D est intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement : action et activités".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sainte-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Bahamas, Belgique, Birmanie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Grenade, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Uruguay.

Par 114 voix contre zéro, avec 34 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 40/151 D).\*

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution E est intitulé "Gel des armements nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Australie, Bahamas, Barbade, Chine, Espagne, Grenade, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande.

Par 126 voix contre 12, avec 10 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 40/151 E).\*

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution F est intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Autriche, Grèce, Grenade, Irlande, Israël, Japon.

Par 126 voix contre 17, avec 6 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 40/151 F).\*

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution G s'intitule "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique".

La Première Commission a adopté le projet de résolution G sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 40/151 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution H s'intitule "Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement".

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution figure au document A/40/1019.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Grenade.

Par 148 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution H est adopté (résolution 40/151 H).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution I s'intitule "Convocation de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 40/151 I).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 61 de son ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen de la deuxième partie du rapport de la Première Commission sur le point 65 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire" (A/40/877/Add.1).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les 17 projets de résolution et le projet de décision recommandés par la Première Commission aux paragraphes 59 et 60 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Non-utilisation des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau,

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Autriche, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Paraguay.

Par 123 voix contre 19, avec 7 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 40/152 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution B, intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et spatiales".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Chypre, Cuba, Gabon, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Sénégal, Tchad, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Par 107 voix contre zéro, avec 40 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 40/152 B).\*

---

\* Les délégations de la Barbade et du Sénégal ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; l'Angola, le Bénin, le Bahreïn, le Congo, l'Iraq, le Sri Lanka et le Venezuela qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution C est intitulé "Les armes nucléaires sous tous leurs aspects".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Swaziland, Turquie.

S'abstiennent : Angola, Bahamas, Bolivie, Burkina Faso, Irlande, Malaisie, Niger, Paraguay, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suède, Tchad.

Par 117 voix contre 19, avec 11 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 40/152 C).\*

---

\* Les délégations de l'Angola, du Bahreïn, de la Bolivie et des Emirats arabes unis ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; le Congo et le Luxembourg qu'elles entendaient voter contre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution D est intitulé "Programme global de désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 40/152 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution E, intitulé "Semaine du désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Grenade, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 129 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 40/152 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution F est intitulé "Rapport de la Commission du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 40/152 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution G est intitulé "Effets climatiques d'une guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire".

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution se trouve dans le document A/40/1019.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone,

Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Grenade, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 141 voix contre une, avec 10 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 40/152 G).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution H est intitulé "Interdiction de l'arme nucléaire à neutrons".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Cuba, Emirats arabes unis, Ethiopie, Fidji, Finlande, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Samoa, Seychelles, Swaziland, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

---

\* La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

S'abstiennent : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Brunéi Darussalam, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Gabon, Gambie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Irlande, Islande, Jamaïque, Kampuchea démocratique, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Maroc, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela.

Par 70 voix contre 11, avec 65 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 40/152 H).\*

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé "Coopération internationale pour le désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie,

---

\* La délégation du Zaïre a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.

Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, Brésil, Chili, Colombie, Fidji, Finlande, Grèce, Grenade, Haïti, Irlande, Maroc, Paraguay, République centrafricaine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suède, Tchad.

Par 109 voix contre 19, avec 17 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 40/152 I).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution J, intitulé "Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire".

Un vote enregistré a été enregistré.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie,

Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Birmanie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Grenade, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Luxembourg, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 128 voix contre zéro, avec 20 abstentions, le projet de résolution J est adopté (résolution 40/152 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution K est intitulé "Etudes des Nations Unies sur le désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution K est adopté (résolution 40/152 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution L, intitulé "Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 40/152 L).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution M est intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban,

Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Grenade, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 133 voix contre 2, avec 18 abstentions, le projet de résolution M est adopté (résolution 40/152 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution N est intitulé : "Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Australie, Espagne, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande.

Par 135 voix contre 13, avec 5 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 40/152 N).\*

---

\*La délégation de l'Italie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre; la délégation de la République arabe syrienne qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution O a trait à la vérification sous tous ses aspects.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 40/152 O).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution P a trait à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sainte-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Bahamas, Danemark, Espagne, Grenade, Japon, Sierra Leone.

Par 131 voix contre 16, avec 6 abstentions, le projet de résolution P est adopté (résolution 40/152 P).

Le PRESIDENT interprétation de l'espagnol) : Le projet de résolution Q a trait à la prévention d'une guerre nucléaire.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 136 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution Q est adopté (résolution 40/152 Q).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision contenu dans le paragraphe 60 du rapport de la Première Commission.

La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France, qui désire prendre la parole pour expliquer son vote après le vote.

M. de La BAUME (France) : La délégation française a voté contre le projet de résolution N alors qu'elle s'est abstenue sur le projet de résolution A/C.1/40/L.58/Rev.1. Après examen, il nous est en effet apparu que nous ne pouvions en aucune manière nous associer à un texte qui met en cause la dissuasion nucléaire alors que cette dernière fonde la politique de défense et la sécurité de mon pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 65 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer au rapport de la Première Commission concernant le point 66 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix" (document A/40/1018).

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme a été publié sous la cote A/40/1053.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/153).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

L'Assemblée passe maintenant au rapport de la Première Commission sur le point 67 de l'ordre du jour, intitulé "Conférence mondiale du désarmement" (document A/40/947).

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission figure au paragraphe 8 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme fait l'objet du document A/40/1019.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/154).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 67 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant passer à l'examen du rapport de la Première Commission sur le point 69 de l'ordre du jour, intitulé "Relation entre le désarmement et le développement" (document A/40/896).

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme figure au document A/40/1019.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/155).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 69 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 70 de l'ordre du jour, intitulé "Question de l'Antarctique" (document A/40/996).

Le représentant de l'Australie a demandé à prendre la parole pour une explication de vote avant le vote. Je la lui donne.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : En premier lieu, je voudrais, en ma qualité de représentant de l'Australie et d'ancien ambassadeur de l'Australie aux Philippines, saisir cette occasion pour rendre un hommage à la fois officiel et personnel à M. Carlos P. Romulo, grand diplomate, l'un des fondateurs et partisan des Nations Unies, que chacun, à l'Organisation, connaissait sous le nom de "Monsieur Nations Unies", et qui est décédé à Manille vendredi dernier. Le général Romulo était une personnalité historique. C'était un ami de longue date de l'Australie et un homme qui a grandement contribué à la coopération régionale en Asie du Sud-Est ainsi qu'à la coopération internationale, par son appui constant et dévoué à l'Organisation. Le Gouvernement de l'Australie désire se joindre à tous les gouvernements, qui, j'en suis sûr, déplorent la disparition de cette éminente personnalité.

Un vote par appel nominal a été demandé sur le projet de résolution relatif à la question de l'Antarctique. Je désire demander, au nom des parties au Traité sur

M. Woolcott (Australie)

l'Antarctique, que la décision des pays de ne pas participer au vote figure dans les comptes rendus de l'Assemblée générale.

Les parties au Traité sont fermement d'avis que le consensus offre la seule base réaliste de l'examen, par l'Assemblée générale, de la question de l'Antarctique. C'est pourquoi, à moins que le consensus ne soit rétabli, les parties se verront contraintes de reconsidérer leur participation à l'examen de ce point.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant porter son attention sur le projet de résolution A.

Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Votent pour : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Autriche, Canada, Chine, Fidji, Iles Salomon, Irlande, Luxembourg, Portugal, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Turquie.

Par 96 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 40/156 A).\*

---

\* Pendant le vote par appel nominal les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Italie, Japon, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Samoa, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote.

.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous en venons maintenant au projet de résolution B. Un vote par appel nominal a été demandé sur ce projet de résolution.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par la Bulgarie dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, Canada, Chine, Fidji, Grenade, Iles Salomon, Irlande, Luxembourg, Pérou, Portugal, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Turquie.

Par 92 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 40/156 B).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution C. Un vote par appel nominal a été demandé.

---

\* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Chili, Colombie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Finlande, France, République démocratique allemande, Allemagne, République fédérale d', Grèce, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Israël, Italie, Japon, République démocratique populaire lao, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pologne, Samoa, Espagne, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par la Trinité-et-Tobago dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Autriche, Canada, Fidji, Iles Salomon, Irlande, Luxembourg, Malawi, Portugal, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Swaziland, Turquie.

Par 100 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 40/156 C).\*

---

\* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Honduras, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 70 de son ordre du jour.

Nous allons à présent examiner le rapport de la Première Commission au titre du point 71 de l'ordre du jour intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" (document A/40/1027). L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Ce projet a été adopté par consensus par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 40/157).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 71 de son ordre du jour.

Nous en venons au rapport de la Première Commission relatif au point 72 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" (document A/40/1028).

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (document A/40/1028). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda,

Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Grenade, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 127 voix contre zéro, avec 26 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/158).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale a achevé l'examen du point 72 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant porter son attention sur le rapport de la Première Commission au titre du point 73 de l'ordre du jour intitulé "Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales" (document A/40/1029).

L'Assemblée générale va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission concernant les incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution apparaît dans le document A/40/1054. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi,

Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Belgique, Bulgarie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grenade, Irlande, Islande, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, Suède, Viet Nam.

Par 114 voix contre 21, avec 16 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 40/159).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 73 de notre ordre du jour et de tous les points renvoyés à la Première Commission.

Je tiens à remercier les représentants, le Président de la Première Commission, ses collaborateurs et le personnel du Secrétariat dont le travail a permis cette heureuse conclusion.

La séance est levée à 12 h 40.